



## **Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 25 février 2026**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 25 février à 20h30 le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

**Présents** : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Damien GOURGAUD, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Salvator DI VINCENZO, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

**Absents** : Stéphanie BURIAS

**Secrétaire de séance** : Serge DEGONNE

### **Dépôt de dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) et demande demandes de fonds de concours du Pays voironnais pour des remplacements de menuiseries extérieures dans plusieurs bâtiments communaux**

Le maire présente l'avancement du projet de rénovation des menuiseries des trois bâtiments communaux. Le financement minimal attendu est de 50 %, avec une possibilité d'atteindre 80 % grâce aux différents dispositifs (Pays Voironnais, fonds de concours, aides thématiques). Les subventions de l'État restent incertaines et les délais sont longs, mais la situation globale demeure favorable.

Cinq entreprises ont été sollicitées ; certaines n'ont pas donné suite après modification du projet (dépose totale et pose de menuiseries en aluminium dans les trois bâtiments). Le coût total est estimé entre 150 000 et 160 000 € HT. Les volets bois de la salle des fêtes, en mauvais état, pourraient être simplement repeints, leur remplacement n'apportant pas de gain thermique.

Les travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique et le confort d'été, notamment en mairie. Deux solutions sont envisagées : vitrage solaire ou installation d'une casquette en façade, recommandée par le thermicien.

Le reste à charge pour la commune, en cas de financement à 80 %, serait d'environ 30 000 à 34 000 €, compatible avec le budget d'investissement.

Le maire demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour cette opération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Demande de fonds de concours du Pays voironnais pour des travaux de voirie aux Planchettes**

Le maire rappelle que le début du chemin rural n°52 situé aux Planchettes et qui dessert l'accès à une résidence principale est non goudronné ce qui devient problématique compte tenu de l'état de ce chemin. Il a donc été envisagé de goudronner cette partie de chemin rural,

soit en revêtement bicouche, moins cher mais moins durable, soit en enrobé, environ deux fois plus cher mais très résistant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 opposition opte pour le revêtement en enrobé et autorise le maire à déposer un dossier de fonds de concours petites communes pour le financement de ces travaux de voirie.